



# REGLEMENT 2010 DU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DE TRIAL

**Important** : la cylindrée maximum pour les pilotes de moins de 12 ans : 80cc, et de 12 à 18 ans : 125 cc.  
: L'âge des débuts dans les catégories Compétition Senior est 9 ans

**Préambule** : aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être ni contraire ni complémentaire au présent règlement. Pour tous les articles non traités dans celui-ci le règlement de la FFM sera alors pris en considération (règles technique Fédérales du Trial classique ou règles technique Fédérales du Trial " OPEN FREE")

## ART.1 DEFINITION

La LMRB met en compétition pour 2010 un championnat de Bretagne en 7 catégories (même s'il y a moins de 3 pilotes) :

Senior 1	FLECHES BLEUES
Open	FLECHES VERTES OU BLEUES
Senior 2	FLECHES VERTES
Senior 3 +	FLECHES JAUNES OU VERTES
Senior 3	FLECHES JAUNES
Senior 4	FLECHES NOIRES
Vétérans	FLECHES NOIRES OU JAUNES
*Educatif	*Voir ARTICLE 14 de ce présent règlement.

Pour être classés au championnat, les concurrents doivent posséder une licence NCA, NCB, NJC ou NED (Educatif MT2 - MT3) et appartenir à un club affilié à la L.M.R.Bretagne. Les épreuves pourront être organisées suivant les règles techniques de la discipline de Trial classique ou suivant les règles techniques du Trial " OPEN FREE".

## ART.2 : CATEGORIE ET NUMERO DE COURSE

**Catégorie :**

Senior 1	zones S1	N° 21 à 35
Open	Open : 5 zones S1 + 7 zones S2	N° 156 à
<b>170</b>		
Senior 2	zones S2	N° 66 à 90
Senior 3 +	S3 +: 6 zones S2 + 6 zones S3	N° 201 à
<b>230</b>		
Senior 3	zones S3	N° 106 à
<b>150</b>		
Senior 4	Pilote débutant le trial : zones S4	N° 401 à
<b>440</b>		
Vétérans	Avoir 40ans au jour de la 1ère épreuve : 6 zones S3 + 6 zones S4	N° 301 à
<b>329</b>		
*Educatif MT2 - MT3	*Voir ARTICLE 14	N° ED1 à

## ED20

Tout pilote classé au championnat 2009 désirant monter de lui-même dans la catégorie supérieure devra le faire dès la première épreuve du championnat 2010. En effet, le classement final se fera dans la catégorie de la première épreuve 2010.

Tout pilote classé au championnat 2009 désirant descendre de catégorie en 2010 doit en faire la demande par écrit en spécifiant la catégorie souhaitée, ceci un mois avant la première épreuve du championnat de Bretagne et la transmettre au président de la commission de trial. Si cette demande est recevable, elle sera étudiée par la



commission de Trial et le concurrent se verra attribuer un handicap de 20 points qui seront retirés de son total de points marqués au championnat.

Les champions OPEN, S2, S3+, S3 et Initiation de l'année précédente (2009) auront le choix entre les solutions suivantes :

1 – monter en catégorie supérieure

2 – ou rester dans la même catégorie avec un handicap de 25 points qui seront retirés de son total des points marqués au championnat 2010.

#### **Numéro de course :**

Un numéro de course sera attribué à l'année suivant l'ordre de réception des engagements

#### **ART. 3 : TRACE DES ZONES**

La matérialisation des limites extérieures de la zone doit être indiquée au moyen d'un ruban placé au moins à 10 cm, au plus à 30 cm du sol. Le passage des motos doit être matérialisé par des portes au moyen de flèches placées sur des piquets et **tournées pointes à pointes avec un minimum de 1m20** (pas de flèches indicatives + banderole). La matérialisation du tracé entre deux portes successives peut être indiquée au moyen de matériaux naturels tels que tronc d'arbre, rochers, etc.., **les rubalises ne doivent servir qu'aux limites extérieures de la zone et non à l'intérieur de la zone.** Le franchissement dans un sens ou dans l'autre des portes formées par les flèches d'une autre catégorie est sanctionné par un échec. Chaque zone sera prévue pour une sortie rapide des pilotes ayant fait un échec dans la zone et leur permettre d'aller pointer rapidement. Les organisateurs établiront 4 tracés par zones (S1, S2, S3, S4). Les Open auront un panachage de 5 zones S1 + 7 zones S2, les S3+ auront un panachage de 6 zones S2 et de 6 zones S3 et les Vétérans auront un panachage de 6 zones S3 et de 6 zones S4. Les zones relevant d'une catégorie supérieure devront être indiquées sur le carton de pointage au moyen d'un surligneur indélébile ainsi que sur le panneau d'entrée de zone afin d'éviter tout litige. Les zones éducatives MT2 et MT3 seront situées sur les zones Senior, les plus proches du départ si possible, elles seront au maximum de 6 et de faible difficulté, avec un accès inter zone facile. Leur fléchage sera orange ou rouge (voir ART 14). Les zones artificielles ne sont pas autorisées, sauf si elles sont réalisées avec des matériaux naturels (troncs d'arbres, rochers...).

#### **ART. 4 : ENGAGEMENTS**

Les engagements doivent être envoyés au club organisateur au minimum 8 jours avant la date de l'épreuve accompagnés des droits d'engagement dont le montant est fixé à **30 €** pour les licenciés NCA et NCB, et de **15€** pour les licenciés NJC (- de 15 ans). Passé ce délai, ce montant sera de **50 €**.

Les droits d'engagement sont de **8 €** pour les licenciés NED et seront de **30 €** pour les pilotes hors ligue ainsi que les licences 1 épreuve, ces dernières ne pouvant être délivrées que sur présentation d'un certificat médical datant au minimum de la veille de l'épreuve. Les bulletins d'engagements types saison Trial 2010 (disponibles sur le site de la ligue) devront porter les renseignements suivants :

- Nom, prénom, adresse
- Numéro et catégorie de permis de conduire, C.A.S.M (obligatoire pour tout nouveau licencié) ou guidon (épreuve en circuit fermé)
- Numéro et catégorie de licence
- **Pour les pilotes mineurs:** autorisation du représentant légal pour participation à la compétition et pouvoir médical signé
- Club, ligue
- Marque de la moto, cylindrée + (immatriculation et n° contrat d'assurance épreuve en circuit ouvert)
- \*Educatifs MT2 MT3: voir **ART .14.**

**Important :** 10 h 00 = **Heure limite d'engagement pour les pilotes licenciés Bretons non engagés : au delà pas de classement sur l'épreuve.**

10 h 45 = **Heure limite pour contrôle administratif et technique pour tous les autres pilotes engagés (ainsi que les pilotes hors ligue)**

#### **ART 5 : LES EPREUVES**



Les épreuves pourront être organisées suivant les règles techniques de la discipline de Trial classique ou suivant les règles technique FFM du Trial " OPEN FREE" (disponible sur le site de la LMRB)

*Le parcours* sera en circuit fermé. Le non respect de cette disposition entraînera la disqualification immédiate.

**Temps de course :**

Le premier tour = 3 heures 30 maximum. Les officiels sur zones favoriseront le passage des pilotes effectuant leur 1<sup>er</sup> tour. Tout coureur arrivant en retard sur son horaire prévu au premier ou au dernier contrôle sera pénalisé d'un point par minute de retard. Si le coureur dépasse vingt minutes de retard au premier ou au dernier contrôle, il sera disqualifié. Le temps total imparti: 1<sup>er</sup> tour en 3h30 et temps total de 6h30 pouvant être modifié par décision du jury. ( 7h00 si plus de 100 pilotes ..)

**Départ :**

- Heure limite du 1<sup>er</sup> départ : 10H30

L'ordre de départ des catégories sera le suivant :

- MT2 et MT3 (éducatif), S4 (2 tours), Vétérans, S3, S3+, S2, Open, S1 (3 tours).

Un tirage au sort déterminera l'ordre des départs pour chaque catégorie. Sur les épreuves dites de « masse », l'ordre des départs se fera à la convenance de l'organisateur étant donné le caractère particulier de ces épreuves. Sur toutes les épreuves l'organisateur pourra panacher les départs par catégorie (Zone 1 ou Zone 7 à condition de flécher l'inter zone en conséquence) mais ceci à tous les tours. 30 minutes globales supplémentaires pour les concurrents partant Zone 7 si nécessaire (éloignement).

**Obligations des organisateurs :**

Un Zone d'échauffement délimitée proche du parc coureur et prévoir le contournement des zones pour les suiveurs à moto.

Les organisateurs sont tenus de transmettre après l'épreuve le rapport de clôture complet au secrétariat de la ligue. Le classement devra comporter :

- le club d'appartenance du pilote,
- le nombre de points marqués,
- le numéro et le type de licence,
- le nombre de zéros et de 1 obtenus
- la marque de la moto.

Les clubs organisateurs doivent verser 5 € par engagement et 2 € par engagement Moto éducative (MT2 et MT3) à la LMRB.

La commission nommera un délégué par épreuve, celui-ci devra transmettre son rapport de délégation au secrétariat de la ligue et une indemnisation forfaitaire de 50 € lui sera allouée.

Les commissaires licenciés officiant sur une épreuve de championnat de Bretagne recevront une indemnisation forfaitaire de 15€. Une personne devra être désignée pour aider le commissaire technique si besoin.

L'annonce des classements Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors ayant évolué sur les tracés des différentes catégories seniors.

**ART. 6 : PENALISATIONS ( Trial classique )**

La notion de franchissement des zones non-stop est faite suivant un barème:

- 0 point : réussite,
- 1 point : 1 pied à terre ou 1 appui,
- 2 points : 2 pieds à terre ou 2 appuis,
- 3 points : 3 pieds à terre ou 3 appuis et +,
- 5 points : Echech.

Pénalité de temps : 1 point par minute de retard aux contrôles.

**ART .7 : DEFINITIONS DES FAUTES ( Trial classique )**

**pied à terre :** est considéré comme pied à terre le fait qu'une partie du corps du pilote ou qu'une partie de la moto, excepté les pneus, les repose-pieds, le bloc moteur et la protection moteur, touche le sol ou prenne appui sur un obstacle.

**Echec :** Signalé par un coup de sifflet pendant l'évolution du pilote au moment de la faute.



- **Entrée dans la zone pour reconnaissance en dehors du premier tour**
- recul de la moto avec ou sans pied à terre,
- chute, guidon touchant le sol,
- avoir les deux pieds du même côté de la moto ou derrière l'axe de la roue arrière de la moto,
- arrêt du moteur avec tout appui de la moto ou du pilote,
- aide extérieure sur le pilote ou sa moto pendant son passage de zone "non stop"
- casser, enlever, renverser ou rouler sur ou au dessus d'une signalisation de sa catégorie ou d'un support de signalisation avec l'une des roues ou couper un ruban avant que l'axe de la roue avant n'ait franchi la fin de section,
- traverser une délimitation avec n'importe quelle roue,
- franchir les limites latérales d'une zone (rouler de l'autre côté du ruban)
- passer du mauvais côté d'une marque de délimitation
- assistant qui pousse ou tire volontairement la banderole pour faire gagner de la place au pilote,
- rester plus d'1 minute 30 dans la zone,
- effectuer une boucle à l'intérieur de la zone,
- entrée de l'assistant dans la zone sans y être autorisé, ou sans casque et sans gants,
- refuser de franchir une zone.

**NB** : Déplacer la moto latéralement n'est pas considéré comme un échec.

Mettre un pied en dehors de la zone n'est pas considéré comme un échec mais comme simple pied à terre.

Toucher, casser, enlever, renverser, rouler ou enlever une flèche autre que celle de sa catégorie n'est pas considérée comme une faute.

Toucher un piquet sans le coucher ou le briser ou une signalisation avec le pied n'est pas considéré comme une faute.

Poser les 2 pieds de part et d'autre de la moto en même temps n'est pas considéré comme un échec.

## **ART. 8 : CLASSEMENT**

### ***Le classement provisoire :***

Le classement provisoire au championnat de Bretagne se fera suivant la notation suivante : 20. 17. 15. 13. 11. 10. 9. 8. 7. 6. 5. 4. 3. 2. 1. points attribués aux 15 premiers de chaque catégorie. La commission se réserve le droit de l'homologation des résultats de chaque épreuve.

### ***Le classement final :***

Le classement final sera établi **sur le nombre total d'épreuve comptant pour le championnat de Bretagne de Trial**. Toutes les catégories seront prises en compte.

### ***Proclamation des résultats :***

Au cours de la remise des prix, l'organisateur devra annoncer les résultats et classements des Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, concourant sur les tracés seniors ou intégrés dans les catégories seniors.

Une évaluation sera ressortie pour les catégories éducatives "MT2" et "MT3".

## **ART. 9 : MOTOCYCLES**

Des contrôles techniques seront effectués sur les épreuves du championnat de Bretagne,

Les motocycles admis dans les trials devront répondre aux spécifications suivantes :

- être conformes aux prescriptions des règlements techniques de la FFM,
- être équipés d'un coupe circuit ou d'un décompresseur,
- La partie centrale du guidon devra être protégée par une mousse de guidon, (sur les pontets s'il n'y a pas de barre).
- Les garde-boue devront être bordés, les poignées ou manettes devront être boulées. Toutes les aspérités dangereuses doivent être protégées,



- le niveau sonore maximum autorisé est celui indiqué sur la carte grise. Lorsque le nombre de décibels ne sera pas indiqué sur la carte grise, le contrôle sera effectué en statique à 13m/s, bruit maximum 94 décibels.
- Sur circuit ouvert à la circulation publique, les machines devront être munies d'un dispositif d'éclairage avant et de signalisation arrière, les numéros d'immatriculation devront être apposés sur la plaque minéralogique ou sur le garde-boue arrière. Sur circuit fermé la plaque d'identification de la machine pourra être retirée.
- Trois présentations maximum sont autorisées au contrôle technique avant disqualification,
- Les motocycles non conformes ne seront pas admis au départ,
- Après le départ du concurrent, tout changement de machine est interdit.

## **ART. 10 : DOSSARDS , EQUIPEMENTS et ENVIRONNEMENT**

### **Les protections dorsales et ventrales sont obligatoires en 2010 pour les pilotes de moins de 18 ans**

#### **(Règlement Fédéral)**

et conseillées pour les adultes. **Elle sera présentée au contrôle technique, en même temps que le livret technique, et son utilisation pourra être vérifiée à tout moment de la compétition.** Le port du dossard fourni par l'organisateur ou la LMRB est obligatoire, les pilotes peuvent néanmoins occulter la publicité apparaissant sur ce dossard, si elle est incompatible avec leurs propres contrats de publicité, pour autant qu'ils fassent la preuve de cette incompatibilité. Le dossard sera remis au pilote en échange de sa licence de l'année ou d'une pièce d'identité ou d'un chèque de caution de 20 € qui lui sera restitué à l'issue de l'épreuve. Le port de gants et casque est obligatoire pour les pilotes et les assistants participant aux épreuves, que ce soit sur le parcours, dans les zones lors des évolutions moto ou lors de la reconnaissance de la zone. **Le concurrent devra mettre un tapis de protection du sol au cours des séances de mécanique ou de ravitaillement en carburant.**

## **ART. 11 : HOMOLOGATION DES RESULTATS**

La commission de Trial se réserve le droit d'homologuer ou non le résultat des épreuves devant compter pour le championnat de Bretagne de Trial.

## **ART .12 : RECLAMATIONS**

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code sportif dans la ½ heure qui suit l'affichage des résultats et accompagnés de la somme de 77 €. Chaque réclamation doit se référer à un seul sujet. Tout pilote mis en cause devra être entendu par le jury.

## **ART. 13 : MATERIEL D'ORGANISATION**

Une fiche de suivi du matériel de la LMRB est mise en place et sera à parapher par le responsable "matériel" du club qui organise et celui qui récupère le matériel pour l'épreuve suivante. Toute perte de matériel sera facturée au club qui restituera un matériel incomplet.

## **ART. 14 : TRIAL EDUCATIF (Les protections dorsales et ventrales sont obligatoires)**

Dans le cadre du championnat de Bretagne de trial 2010, les pilotes éducatifs (Licence NED +de 6 ans et – de 9 ans ou plus) pourront évoluer des tracés S4 'allégés', intégrés dans les zones Senior et en 2 catégories distinctes : MT2 et MT3

Les pilotes devront être régulièrement engagés au minimum 8 jours avant l'épreuve.

Le « pouvoir médical » accompagnant le bulletin d'engagement devra être complété et signé.

Pour les 2 catégories, les droits d'engagement sont de 8 € (6€ pour le club et 2€ pour la commission éducative de la LMRB).

Le nom et n° de licence de l'assistant du pilote participant MT2 et MT3 devra figurer sur le bulletin d'engagement.

La présence d'un assistant licencié est obligatoire pour accompagner un maximum de deux pilotes MT2 et MT3. Les pilotes MT2 et MT3 seront sous la responsabilité du directeur de course.

**Les pilotes porteront un dossard « éducatif » N° ED 1 à ED 20.**



Le parcours sera en circuit fermé, avec possibilité pour les MT2 et MT3 de franchir 2 ou 3 fois à la suite les groupes de zones Seniors afin de limiter les déplacements, mais en évitant de gêner les pilotes des catégories Senior.

#### **Définition « MT2 » et « MT3 »**

Ces catégories permettent aux jeunes pilotes licenciés **NED** de mettre en pratique dans 5 à 6 zones senior niveau S4 maximum, l'enseignement des règles du Trial et du pilotage suivi en école ou autre, ceci de façon ludique et sans trop de contraintes pour évoluer vers la catégorie "S4" ou S3. Une coupure d'une heure minimum est souhaitée. Une évaluation sera ressortie pour ces 2 catégories à chaque épreuve.

**"MT2" : Machine de cylindrée < à 80cc. Age de 7 minimum à 9 ans (ou plus)**

.Trois tours de 5 à 6 zones par tour avec fléchage orange de niveau S4 (intégrées dans les zones Senior).

. Pas de temps alloué ni en global ni en passage de zone.

**"MT3" : Machine de cylindrée < à 80cc ne possédant pas de boîte de vitesse à sélecteur à pied. Age de 6 à 7 ans (et plus)**

.Trois tours de 5 à 6 zones par tour avec fléchage rouge de niveau facile sans franchissement (intégrées dans les zones Senior).

. Pas de temps alloué ni en global ni en passage de zone.

#### **Calendrier des 7 épreuves comptant pour le championnat de Bretagne de Trial 2010:**

- **Pléchâtel** le Dimanche 14 Mars 2010
- **Louvigné de Désert** le Dimanche 04 Avril 2010
- **Commana** le Dimanche 25 Avril 2010
- **Cugand** (Hors ligue 85) le Dimanche 16 Mai 2010
- **Plonéour-Lanvern** le Dimanche 27 Juin 2010
- **Scaër** le Dimanche 05 Septembre 2010
- **Bréal** le Dimanche 10 Octobre 2010 Cpt de ligue

#### **Pour Info :**

- **le 14 Dimanche Février 2010 à Bréal Stage Trial ligue (moins de 18 ans) + formation Officiels Trial OZT et OCS.**
- **le Dimanche 30 Mai 2010 à Bréal Championnat de France Adultes, Jeunes et Féminines - les 11 et 12 Septembre 2010 à Pléchâtel Trial loisirs du Pays Gallo par le Moto-Club Pléchâtel (Circuit ouvert)**
- **Coupe et Trophée des REGIONS : le Dimanche 19 Septembre 2010 à SARDENT (23)**